



Centre Hospitalier
Marguerite de Lorraine
61400 Mortagne-au-Perche

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

2^{ème} COPIL DE LA PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS)

Réunion	01/12/2021	Horaires : De 14H30 à 16H30
Lieu	Salle du Conseil d'Administration	
Personnes présentes	<p>Mme BANKOLÉ Céline, Cheffe de service YSOS Mme BODEREAU Marine, Gestionnaire de parcours en santé PTA Mr BOUCHET Emmanuel, Assistant Social CMP Mortagne/Bellême Mr CHAUDRON Thomas, Conseiller Pôle Emploi Mme EVEN Claire, Assistante Sociale PASS CH Mortagne Mme FOUCOUIN Karine, Coordinatrice CPTS Mme FOULON Marine, Coordinatrice CLIC Mr le Docteur GAL, Médecin, Président de l'Ordre des Médecins de l'Orne et de la CPTS Mme JARDIN Sandrine, Cadre Technique Accès aux Soins et Relations Partenariales CPAM 61 Mme JARDIN Sophie, Cadre de Santé PASS CH Mortagne jusqu'en juillet 2021 Mme JOUAUX Lucile, Directrice YSOS Mme LELIEVRE Natacha, Cadre de Santé PASS CH Mortagne depuis juillet 2021 Mme LE ROYER Adélaïde, Assistante Sociale CAF Mr LONY Maurice, adjoint au Maire de Bellême Mr LOUIZA Saddek, Cadre de Santé CMP Mortagne Mr MEUNIER Fabrice, Référent Administratif PASS CH Mortagne, services financiers Mme MORIN Sandra, Conseillère Mission Locale L'Aigle/Mortagne Mr NAVARRO Inty, Chargé de mission santé précarité ARS Normandie (en conférence téléphonique) Mme PERRON Hélène, Infirmière PASS CH Mortagne Mme POKORSKI Nathalie, Responsable CIAS Mortagne Mme REIST Laure, Directrice de Soins Infirmiers CH Mortagne au Perche Mme ROBERT Anne-Marie, Conseiller d'Insertion et de Probation SPIP Alençon Mme TRANCHANT Coraline, Coordinatrice régionale des PASS Mme WIPF Mallory, Responsable CSS / MISAS CPAM61</p>	
Ordres du jour	Présentation du dispositif PASS sur Mortagne Bilan de l'activité 2020 Les évolutions et projets à venir Les attentes du dispositif / Echanges	
Contenu des échanges Décisions	<p><u>Présentation du dispositif PASS :</u></p> <p>Ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accueillir toutes les personnes en situation de précarité sociale, qu'elles soient majeures ou mineures (accompagnées d'un représentant légal). -Faciliter l'accès aux soins en fonction des fragilités repérées ainsi que l'accès au système de santé gratuitement pour les personnes démunies. -Accompagner les personnes dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits (social et médical). 	

Son territoire d'intervention :

La PASS intervient principalement sur le territoire Perche Ornais soit environ 1599 km² et cinq Communautés de Commune.

Sa composition :

- ☞ Un **Référent administratif** qui répond aux difficultés organisationnelles de la PASS et assure le suivi financier des actes réalisés.
- ☞ Un **médecin référent** qui réalise une consultation médicale généraliste dès lors que l'état de santé le nécessite.
- ☞ Un **Cadre de santé** qui participe à des rencontres hebdomadaires avec l'assistante sociale et l'infirmière.
- ☞ Une **Assistante sociale**, à 100% depuis janvier 2020 qui accueille et réalise un entretien social afin d'assurer l'accompagnement dans les démarches d'accès aux droits en matière de santé. Elle travaille en lien avec les partenaires externes et elle assure l'accompagnement physique dans l'établissement et à l'extérieur, ainsi qu'une grande partie des missions de secrétariat et d'accueil inhérentes à la PASS.
- ☞ Une **Infirmière**, à 20% depuis le 1^{er} juillet 2020 qui réalise une évaluation de la situation sanitaire, participe systématiquement à la consultation médicale PASS et assure certains soins infirmiers sur prescription. Elle peut accompagner le patient dans ses prises de rendez-vous et participer aux visites à domicile seule ou avec l'assistante sociale en cas de besoin.

Son fonctionnement :

Faciliter l'accès aux soins :

- ✓ Possibilité d'une consultation médicale **gratuite** (RDV les mardis après-midi programmés exclusivement par l'équipe de la PASS).
- ✓ Délivrance du traitement sur un temps donné avec la PUI de l'établissement.
- ✓ Accès au plateau technique présent sur le site de l'hôpital : consultations spécialisées, radiologies, bilans sanguins,...
- ✓ Orientation et aide à la prise de rendez-vous en lien avec les problématiques de santé repérées.
- ✓ Accessibilité pour les RDV de santé (équipe mobile, intervention au domicile possible en cas de problème de mobilité du patient).

Aider dans les démarches nécessaires à la reconnaissance des droits (assurance maladie, complémentaire, problèmes financiers, logement,...) :

- ✓ Possibilité d'un entretien social sur RDV le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h30.
- ✓ Deux permanences sociales sur rendez-vous :
 - Maison des Services d'Accueil au Public de Mortagne : le mardi de 11H à 12H
 - Maison des Services d'Accueil au Public de Bellême : le jeudi de 14H à 15H.

Rapport d'activité 2020 :

File active de patients: 92 patients dont 77 nouveaux patients soit 84% de nouvelles situations avec au total 39 femmes (soit 42%) et 53 hommes (58%).

Age des patients : Les plus représentés sont les 46/65 ans (29%) et les 18-25 ans (30%). Les moins de 18 ans comme les plus de 65 ans représentent au total 21 %.

Nombre de kilomètres effectués pour les visites à domicile : 2571 Km pour 51 visites à domicile, soit en moyenne 50 km par visite.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID, les permanences externalisées ont été suspendues quelques mois mais les visites à domicile et les rendez-vous de consultations sur le Centre Hospitalier ont été maintenues.

Les orientations principales vers la PASS en 2020 :

Les services du conseil départemental et des différentes villes du territoire.

Les professionnels de santé internes à l'établissement.

La mission locale jeune de Mortagne.

Les motifs de recours :

40 consultations médicales pour une file active de 29 patients avec pour problématiques principales repérées les conduites addictives, la pneumologie, la diabétologie/endocrinologie. Les soins les plus prescrits ont été les bilans sanguins et les traitements. Le suivi médical est souvent inférieur à 3 mois, une réorientation vers le médecin généraliste de ville se mettant en place dès que possible.

80 consultations infirmières pour une file active de 37 patients avec un suivi moyen de 2 à 6 mois.

270 entretiens sociaux ont été réalisés. Les personnes accueillies étaient majoritairement sans ressources ou bénéficiaires de minima sociaux et de retraites. Les actions menées concernaient la reconnaissance des droits en matière de santé et des aides financières (partenaire CPAM), avec un suivi social d'une durée moyenne de 1 à 6 mois.

Bilan financier 2020 :

Le total des charges annuelles s'élève à 78 569.30 euros avec une MIG de 74 900 euros.

Les évolutions et projets :

En cours :

- ↳ Réorganisation interne de la PASS de Mortagne en lien avec les mouvements de personnels récents.

A venir :

- ↳ Développer le « aller vers » les patients : favoriser et développer les permanences, les visites à domicile et les interventions sur les structures recevant des personnes.
- ↳ Développer les partenariats : redynamiser la communication, poursuivre l'organisation de synthèses de sortie du dispositif, mettre en œuvre un projet de sensibilisation sanitaire à la Mission Locale, élaborer un projet d'actions hors les murs avec le CeGIDD (Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic des infections par le VIH, hépatites virales et infections sexuellement transmissibles), intégrer des rencontres pluri-professionnelles avec les partenaires du territoire accompagnant les populations précarisées.

Les échanges :

→ Développer le « aller vers » :

Mr le Docteur Gal souligne que la PTA (Plateforme Territoriale d'Appui) se retrouve dans la même configuration que la PASS pour ce qui concerne la superficie étendue du territoire. Mr Louiza, Cadre de Santé au CMP (Centre Médico-Psychologique) nous précise que cette difficulté se retrouve moins sur la psychiatrie du fait de la sectorisation.

Mr Lony, Adjoint au Maire de Bellême, nous informe que Bellême est équidistant entre Mortagne au Perche et Mamers et que des choix d'une ville ou l'autre pour les soins sont faits par les personnes elles-mêmes.

L'équipe de la PASS de Mortagne rappelle qu'elle avait une convention avec l'Etablissement de Santé de Bellême pour des consultations médicales PASS in situ mais celle-ci n'a pu être renouvelée suite au départ en retraite du médecin. Mr Lony nous sensibilise à l'arrivée de deux nouveaux médecins sur la maison médicale de Bellême (voire un troisième médecin ?). Il indique également qu'il serait pertinent de contacter les deux nouveaux pharmaciens qui devraient s'installer sur Bellême en 2022 ; les pharmaciens étant des acteurs de première ligne essentiels pour repérer les problématiques d'accès aux soins.

Mr Lony pointe en outre la nécessité que la PASS soit mieux connue sur la CDC des Collines du Perche Normand.

L'équipe de la PASS informe les personnes présentes que Mme Dimanchin, Directrice des services de ladite CDC s'est excusée de ne pouvoir être disponible pour le COPIL, un compte-rendu lui sera adressé à sa demande, complété si besoin d'une rencontre physique.

→ **Développer les partenariats :**

Mme Jouaux, Directrice d'YSOS, se montre très favorable au projet de constituer un groupe de rencontres interprofessionnelles autour des publics précarisés. Celles-ci permettraient de mieux connaître nos dispositifs, de faire le point sur les missions de chacun, d'échanger sur les situations rencontrées et de coordonner nos actions.

Un projet est en cours entre Mme Morin, Conseillère Mission Locale, et Mme Even, Assistante sociale de la PASS, pour organiser des rencontres mensuelles auprès du public « garanties jeunes » de la Mission Locale de Mortagne.

Mme Jardin Sandrine, Cadre Technique Accès aux Soins à la CPAM, nous informe que des rencontres ont lieu à la CPAM d'Alençon tous les mois pour les jeunes de la Mission Locale et qu'il pourrait être intéressant que ce dispositif soit également proposé à Mortagne.

Mme Leroyer, Assistante Sociale à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), précise que ces actions pourraient également intéresser le public qu'elle suit et souhaiterait en être informée quand elles seront prévues.

Mr Chaudron, Conseiller Pôle Emploi, souhaiterait avoir à disposition des outils de communication sur les dispositifs : mails, affiches, flyers,... Il rappelle que Pôle Emploi peut accueillir des jeunes en insertion professionnelle, des bénéficiaires de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) ou encore des publics fragilisés par une baisse de revenus qui rend difficile leur accès aux soins. Il conseille de communiquer également ces supports informatifs aux centres de formation ou chantiers d'insertion.

→ **Précisions sur les différents dispositifs existants représentés par les partenaires présents :**

✓ **YSOS**

Sur demande des personnes présentes, Mme Jouaux a fait une présentation succincte de l'association YSOS et de ces différentes offres d'accompagnement à savoir :

- Les LHSS (Lits Halte Soins Santé) : place d'hébergement sur un lieu médicalisé avec une prise en charge de quelques semaines voire quelques mois avec un temps aide-soignant et infirmier (NB : temps médical court).
- Les ACT (Appartement de Coordination Thérapeutique) : pour les patients souffrant d'une pathologie chronique (ex : cancers, SIDA, hépatites,...) avec besoin de coordination dans leurs soins pour une prise en charge de six mois renouvelable. Participation financière du patient pour l'accès au logement avec possibilité de garder le logement en fin de prise en charge. Appartements actuellement sur les secteurs d'Alençon – L'Aigle – Mortagne au Perche – Longny – Flers – Argentan.
- Les ACT « Hors Les Murs » : pour des patients déjà sur le dispositif d'YSOS (ex : accueillis en CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), ou en CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile)), ou qui ont leurs propres logements (ex : habitat précaire, personne en refus de soins,...). Les demandes passent en commission pour étude de dossier.

✓ **Le CMP**

Mme Leroyer interroge sur l'accompagnement des patients suivis par la PASS et souffrant de pathologies psychiatriques. Mr Louiza rappelle qu'au CMP « la porte est ouverte à tous ». Les évaluations par un infirmier psychiatrique ont lieu du lundi au vendredi sur le CMP de Mortagne avec un délai d'attente court (1 à 3 jours). Des visites à domicile sont possibles mais la première évaluation se fait la plupart du temps au CMP. Pour le médecin psychiatre, le délai d'attente est de 3 à 4 mois.

✓ **La PTA**

La PTA est une « réponse aux professionnels de santé libéraux » face à une situation de patient complexe. Après une évaluation globale, les gestionnaires de parcours en santé proposent des solutions adaptées, orientent, coordonnent et assurent le suivi. La PTA peut avoir recours aux services de la PASS si besoin d'une consultation de médecine générale, la délivrance d'un traitement, la réalisation d'exams de santé en attendant l'ouverture des droits sociaux.

Remarque : Mr le Docteur Gal a rappelé l'importance qu'un contact s'établisse entre la PTA et les assistants sociaux hospitaliers afin d'éviter certaines difficultés lors du retour à domicile (par exemple en cas de problématique de logement, sans eau ni électricité).

✓ **La CPAM et la MISAS** (Mission Accompagnement Santé, anciennement PFIDASS)

Il s'agit d'une aide administrative (pas de déplacements physiques) lorsque le patient a un problème d'accès aux droits (non ouverts), pour établir une CSS, si difficulté d'accès au site d'AMELI (création carte vitale par exemple) et/ou qu'il n'a pas de médecin traitant et/ou recherche un spécialiste,

A la question de Mr Chaudron « qui contacter en l'absence de médecin traitant ? », Mme Wipf, Responsable CSS/MISAS CPAM 61, nous informe des démarches à faire via le formulaire MISAS : formulaire à récupérer auprès de la CPAM pour demande de médecin traitant et à compléter.

✓ **La CPTS**

Pour compléter la réponse apportée à Mr Chaudron, Mr le Docteur Gal nous rappelle que depuis plus d'un an, la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) a mis en place le Médicobus pour tous les habitants de l'Orne Est. C'est un centre de santé salarié dont les consultations sont régulées par une cellule de soins non programmés.

Le Médicobus est destiné aux patients qui n'ont plus de médecin traitant ou qui ne peuvent obtenir de réponse de leur médecin dans les 48h. Le numéro de téléphone à composer est le **06 24 79 59 44**, les consultations ont lieu du lundi au vendredi sur six communes différentes (permanences). Sont en projet : des consultations sages-femmes (prévention des cancers du col de l'utérus et du sein/ contraception), des téléconsultations de médecine générale et de spécialistes (les PSLA de la CPTS ainsi que l'ASPEC et le Médicobus étant équipés d'un chariot de télémédecine). Le flyer du Médicobus est ajouté à ce compte-rendu.

L'équipe de la PASS remercie tous les partenaires qui se sont mobilisés pour ce deuxième COPIL ainsi que ceux qui s'étaient rendus disponibles pour la 1^{ère} date prévue fin septembre et qui a dû être reportée. Elle donne rendez-vous aux partenaires pour un prochain COPIL en 2022.

Le flyer de la PASS est joint à ce compte-rendu.